

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 2 mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, ALMY René, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain (arrivé à 19h25), HERTER Georges, KOERPER Jean-Luc (arrivé à 19h25), LEIBY Thomas, RIBSTEIN André, ROOS Sabine.

A donné procuration : Mme Muriel MOSER à M. Patrick WADEL

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2019 – Examen & Approbation
- Point 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2019 – Examen & Approbation
- Point 4 / Affectation des résultats
- Point 5 / Budgets Primitifs 2020 – Examen & Approbation
- Point 6 / Affaires financières
- Point 7 / Personnel communal
- Point 8 / Délibération autorisant la signature du procès-verbal constatant la mise à disposition à Saint-Louis Agglomération des immobilisations liées aux compétences transférées d'assainissement collectif et d'eau potable
- Point 9 / Elections municipales – Organisation du bureau de vote
- Point 10 / Organisation de la semaine scolaire
- Point 11 / Location de la chasse – agrément de permissionnaire
- Point 12 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 13 / Rapport des Adjoints & Commissions
- Point 14 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Madame Muriel MOSER donnant procuration à Monsieur Patrick WADEL.

Avant de commencer la séance, il demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Point 11 / Location de la chasse – agrément de permissionnaire.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 2^{ème} classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 3 février 2020 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2019 – Examen & Approbation

- ▶▶ *BUDGET COMMUNE*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT UFFHEIM*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE TELEDISTRIBUTION*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard HAAS, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressés par Monsieur Christian MARTINEZ, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le Maire quitte la salle.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Compte Administratif du Budget Communal 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	650 327.41 €	Dépenses	559 872.01 €
Recettes	876 961.40 €	Recettes	729 660.65 €
Excédent de clôture... 226 633.99 €		Excédent de clôture... 169 788.64 €	

Compte Administratif du Budget Eau & Assainissement 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	116 145.74 €	Dépenses	4 877.00 €
Recettes	414 885.24 €	Recettes	81 950.02 €
Excédent de clôture... 298 739.50 €		Excédent de clôture... 77 073.02 €	

Compte Administratif - Service de Télédistribution 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	6 566.04 €	Dépenses	0 €
Recettes	13 535.88 €	Recettes	14 203.13 €
Excédent de clôture... 6 969.84 €		Excédent de clôture... 14 203.13 €	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

NB : Messieurs Alain FEYERTAG et Jean-Luc KOERPER entrent en séance au point n°2 « Comptes Administratifs de l'exercice 2019 – Examen et Approbation », prennent part au débat et au vote.

POINT 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2019 – Examen & Approbation

- ▶▶ BUDGET COMMUNE
- ▶▶ BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT UFFHEIM
- ▶▶ BUDGET ANNEXE TELEDISTRIBUTION

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la sincérité des écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur ;

N'APPELLENT ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4 / Affectation des résultats

4.1 Budget Communal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	69 809,70 €
- Un excédent reporté de	156 824.29 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	226 633.99 €
- Un excédent d'investissement de	169 788.64 €
- Un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	169 788.64 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit

<i>au compte 002 (fonctionnement – résultat reporté)</i> ➤	226 633.99 €
<i>au compte 1068 (affectation en réserve)</i> ➤	0 €
<i>au compte 001 (investissement – résultat reporté)</i> ➤	169 788.64 €

4.2 Budget Eau & Assainissement - Uffheim

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	187 014,99 €
- Un excédent reporté de	111 724.51 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	298 739.50 €
- Un excédent d'investissement de	77 073.02 €
Soit un excédent de financement de	77 073.02 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 au budget communal comme suit

<i>au compte 002 (fonctionnement – résultat reporté)</i> ➤	298 739.50 €
<i>au compte 001 (investissement – résultat reporté)</i> ➤	77 073.02 €

4.3 Budget Télédistribution - Uffheim

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un déficit de fonctionnement de	1 019,38 €
- Un excédent reporté de	7 989.22 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	6 969.84 €
- Un excédent d'investissement de	14 203.13 €
Soit un excédent de financement de	14 203.13 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit

<i>au compte 002 (fonctionnement – résultat reporté)</i> ➤	6 969.84 €
<i>au compte 001 (investissement – résultat reporté)</i> ➤	14 203.13 €

POINT 5 / Budgets Primitifs 2020 – Examen & Approbation

5.1 Budget Télédistribution - Uffheim

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2020 tel que présenté et qui s'équilibre à la balance suivante

Dépenses Fonctionnement	13 369.84 €
Recettes Fonctionnement	13 369.84 €
Dépenses Investissement	16 325.13 €
Recettes Investissement	16 325.13 €

5.1.1 Participation aux frais de branchement au réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2019 fixant les participations aux frais de branchement au réseau de télédistribution ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la participation aux frais réels de branchement au coût réel chiffré sur devis, montant TTC ;

DECIDE que la Commune missionne elle-même une entreprise agréée ;

DECIDE que ce tarif peut être modifié sur délibération expresse du Conseil Municipal dans le cadre d'une opération d'ensemble sur une même rue.

5.1.2 Taxe de branchement au réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 1989 instituant une taxe de branchement au réseau de télédistribution et fixant son montant à 426.86 € ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 400 €, pour 2020, la taxe de branchement au réseau de télédistribution.

5.1.3 Redevance entretien du réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2019 fixant la redevance d'entretien du réseau de télédistribution pour 2019 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la redevance d'entretien du réseau de télédistribution à 65 € par abonné pour 2020 ;

DECIDE d'étendre depuis l'exercice 2000, la redevance à tous les abonnés au réseau de télédistribution « Werben Ouest », compte tenu de la prise en charge du réseau par la Commune.

5.1.4 Service Télédistribution - Amortissements

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes

Biens	Durées d'amortissement
Matériel	15 ans
Réseaux	40 ans

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

5.2 Budget Communal

Monsieur le Maire soumet et commente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2020 élaboré par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de la Commune tel que présenté et lequel s'équilibre aux chiffres suivants

Dépenses Fonctionnement	1 218 198.49 €
Recettes Fonctionnement	1 218 198.49 €
Dépenses Investissement	540 000.00 €
Recettes Investissement	540 000.00 €

Dans le cadre de ce budget, le Conseil Municipal vote les différents taux et tarifs pour 2020.

5.2.1 Contributions directes – Vote des taux d'impositions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les taux suivants

	<i>Taxe Foncière Bâti</i>	<i>Taxe Foncière Non Bâti</i>	<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Cotisation Foncière des Entreprises</i>
<i>Bases 2020</i>	782 600 €	21 000 €		
<i>Taux 2020</i>	14,18 %	76.23 %		
<i>Produit 2020</i>	110 973 €	16 008 €		
<i>Total</i>	126 981 €			

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

5.2.2 Tarif des concessions dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal à compter du 1^{er} avril 2020, comme suit

<i>Tombe simple 10 ans</i>	80.00 €	<i>Tombe cinéraire 10 ans</i>	80.00 €
<i>Tombe simple 30 ans</i>	160.00 €	<i>Tombe cinéraire 30 ans</i>	160.00 €
<i>Tombe double 10 ans</i>	160.00 €		
<i>Tombe double 30 ans</i>	320.00 €		
<i>Caveau simple 10 ans</i>	160.00 €	<i>Tombe triple 10 ans</i>	240 €
<i>Caveau double 10 ans</i>	320.00 €	<i>Tombe triple 30 ans</i>	480 €
<i>Caveau simple 30 ans</i>	320.00 €		
<i>Caveau double 30 ans</i>	640.00 €		

5.2.3 Budget scolaire 2020 – Ecole primaire Joseph Muller

Vu la délibération du conseil municipal en date 1^{er} août 2011 instituant une enveloppe financière globale et au prorata du nombre d'écopier ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE l'enveloppe financière à 7 810 € du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

5.2.4 Subventions aux associations – Compte 6574

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ALLOUE les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2020 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020, au chapitre 6574

<u>BENEFICIAIRES</u>	<u>TARIF 2020</u>	<u>OBJET</u>
. Amis des landes	31,00 €	soutien à l'association
. Amicale des sapeurs-pompiers	100,00 €	subvention
. Ecole primaire : usep les lions-sect.sportive	48,10 €	usep les lions - sect. Sportif
. Ecole primaire	7 810,00 €	budget annuel
. Société d'Histoire de la Hochkirch	100,00 €	Subvention
. GAS (5 employés à 85 €)	425,00 €	aide sociale personnel communal

. Jeunes licenciés FCU	250,00 €	<i>subvention jeunes licenciés sportifs</i>
. FCU - Subvention pour Engrais Terrain	1 012,46 €	<i>subvention</i>
. FCU - Subvention exceptionnelle	1 500,00 €	<i>subvention</i>
. Musique Espérance	1 000,00 €	<i>subvention</i>
. Ligue contre le cancer	40,00 €	<i>subvention</i>
. Prévention routière	15,00 €	<i>subvention</i>
. SPA	688,38 €	<i>subvention</i>
. UDSP	300,00 €	<i>subvention</i>
	13 319,94 €	

5.2.5 Autres décisions financières

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2020

✖ **Photocopies**

Administrés	Associations Locales
A4 = 0.18 € <i>noir & blanc et couleur</i>	A4 = 0.16 € <i>Couleur</i>
A3 = 0.25 € <i>noir & blanc et couleur</i>	A3 = 0.16 € <i>Couleur</i>

DECIDE de prendre en charge, à raison de 50 % les frais de carottage du nouveau stade, les frais concernant l'ancien stade sont pris en charge intégralement par la Commune suite à la Convention approuvée par le Conseil Municipal précédent.

5.2.6 Location de la Maison des Associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location de la Maison des Associations comme suit

<u>Tarif « Locations Salles »</u>	2020 UFFHEIM	2020 EXTERIEUR
Grande salle+cuisine+vaisselle	270 €	450 €
Nettoyage & Entretien	60 €	60 €
Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	50 €	50 €
<hr/>		
Petite salle+cuisine+vaisselle	130 €	200 €
Nettoyage & Entretien	30 €	30 €
Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	20 €	20 €
<hr/>		
Petite salle : apéro décès + réunion + avec grande salle	70 €	100 €
<hr/>		
Petite salle : réunion (AG, etc...) Pas plus de 4 h d'occupation	50 €	80 €
<hr/>		
Petite salle uniquement avec le mobilier (tables & chaises)	120 €	200 €
Nettoyage & Entretien	30 €	30 €
Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	20 €	20 €
<hr/>		
Participation aux frais pour les associations locales	85 €	Néant
Nettoyage & Entretien	60 €	
Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	50 €	
<hr/>		
Location de la salle pour ventes ou manifestation ou location d'une journée	150 €	200 €
Nettoyage & Entretien	60 €	60 €
Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	50 €	50 €

Tarif « Location Vaisselle »

Couvert complet (assiettes-verres-couverts-tasse+soucoupe)	0.80 €
Autres pièces	0.60 €/l'unité

Tarif « Casse Vaisselle »

assiette plate diam.25,5	3.20 €	coupe à dessert	1.50 €
assiette plate diam.23	2.80 €	bock à bière 0.50 cl	2.30 €
assiette plate diam.21	2.50 €	bock à bière 0.25cl	1.50 €
assiette creuse diam.21	6.20 €	carafe eau 1l	1.50 €
verre à vin 24cl	1.15 €	fourchette	2.90 €
verre à pied 31cl	1.20 €	couteau	3.00 €
flûte à crémant	1.50 €	cuillère à soupe	2.40 €
tasse à café	1.20 €	cuillère à café	1.70 €
sous-tasse	1.20 €	cuillère à pot 6 cm	6.50 €
saladier	2.30 €	cuillère à pot 8 cm	8.00 €
corbeille à pain	6.50 €	cuillère à pot moyenne	15.00 €

FIXE les frais de nettoyage et d'entretien pour toutes les locations et manifestations comme suit

Grande Salle	→ 60 €
Petite Salle	30 €

N.B. : Les locataires doivent en quittant les lieux

- **Ranger et Nettoyer la Cuisine**
- **Vider les poubelles et débarrasser toutes les bouteilles**
- **Balayer avec le grand balai tous les sols**

FIXE les frais énergétiques (chauffage) pour la période du **1^{er} octobre au 31 mars**, pour toutes les locations et manifestations, comme suit

Grande Salle	→ 50 €
Petite Salle	→ 20 €

DECIDE d'accorder une location gratuite, dans l'année, pour tout type de manifestation organisée par une association locale et par l'école Joseph Muller ;

FIXE quelques modalités de location selon la liste fournie

Tarif « Uffheimois »

- Personnel Communal

Location refusée pour toutes associations extérieures à Uffheim organisant des Manifestations suivantes

- Loto

Liste non exhaustive...

DECIDE de ne plus louer les percolateurs de la maison des associations ;

DECIDE de ne plus louer le mobilier de la maison des associations ;

DECIDE de fixer le montant « week-end » pour une seule location et montant « journée » si deux locations pour un même week-end ;

DECIDE de louer la maison des associations d'Uffheim uniquement aux personnes domiciliées dans les villages de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Sierentz, les personnes « originaires » d'Uffheim et le personnel communal ;

PRECISE que les nouveaux tarifs et les nouvelles dispositions seront applicables à compter du **1^{er} avril 2020** pour toute réservation.

5.2.7 Régime indemnitaire

Sur proposition de la Commission des Finances ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1^{er} avril 2020, les montants suivants

	2020
Personnel Vacataire pour locations Complexe ou Remplaçant <i>(montant pour chaque week-end de location)</i> + Double location en week-end - association & privé	50,00 € 50 € + 25 €
- association & association	50 € + 25 €
- privé & privé	50 € + 25 €
Personnel Vacataire pour locations Complexe ou Remplaçant <i>(uniquement réception salle, clés & inventaire, par exemple Associations, traiteur, ...)</i>	25,00 €
Personnel Vacataire pour locations Complexe Semaine ou Remplaçant <i>(montant pour chaque location)</i>	25,00 €
Personnel Vacataire pour locations vaisselles ou Remplaçant <i>(montant pour chaque location)</i>	10,00 €
Personnel Vacataire pour Service lors Réceptions Diverses	11,00 € l'heure
Vacation Chef de Corps	0,00 €

RECONDUIT, à compter du 1^{er} avril 2020, Monsieur Gérard LOHRENGEL au poste de vacataire.

5.2.8 Ressources Humaines : tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 mars 2019 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DRESSE le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2020

EMPLOIS PERMANENTS	Nombre de postes
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint territorial d'animation à 13 heures	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 29h00	2
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur	1
Secrétaire de Mairie	1
Agent contractuel	3

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget primitif 2020.

POINT 6 / Affaires financières

6.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le chèque suivant

185,34 € à titre de remboursement des frais de gaz par le Conseil de Fabrique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

POINT 7 / Personnel Communal

7.1 Avancement de grade

7.1.1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Considérant l'ancienneté dans son grade, permettant à Madame Evelyne KILKA de bénéficier d'un avancement de grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) en date du 30 janvier 2020 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CREE un emploi à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2020 ;

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

7.1.2 Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Considérant l'ancienneté dans son grade, permettant à Monsieur Sébastien HAUSS de bénéficier d'un avancement de grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) en date du 30 janvier 2020 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CREE un emploi à temps complet d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2020 ;

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

7.2 Suppression de postes

7.2.1 Adjoint technique de 2^{ème} classe

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le départ à la retraite de Madame Raymonde FRITSCH en date du 1^{er} mars 2019 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique enregistré le 20 février 2020 sous le numéro S2020.18 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

SUPPRIME le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24/35^{ème}) ;

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens.

7.2.2 Adjoint technique de 2^{ème} classe

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le départ à la retraite de Madame Jeannine BLAETTLER en date du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique enregistré le 20 février 2020 sous le numéro S2020.19 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

SUPPRIME le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (18/35^{ème}) ;

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens.

7.2.3 Adjoint technique territorial à 18 heures

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la vacance du poste ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique enregistré le 28 février 2020 sous le numéro S2020.21 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

SUPPRIME le poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (18/35^{ème}) ;

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens.

7.2.4 Adjoint technique territorial à 24 heures

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la vacance du poste ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique enregistré le 28 février 2020 sous le numéro S2020.22 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

SUPPRIME le poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (24/35^{ème}) ;

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens.

POINT 8 / Délibération autorisant la signature du procès-verbal constatant la mise à disposition à Saint-Louis Agglomération des immobilisations liées aux compétences transférées d'assainissement collectif et d'eau potable

Point ajourné conformément au courrier de Saint-Louis Agglomération réceptionné le 2 mars 2020 qui stipule que les formalités devront être accomplies après les élections municipales.

POINT 9 / Elections municipales – Organisation du bureau de vote

Monsieur le Maire informe que les dispositions réglementaires prévoient que le bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 doit être composé d'un Président, deux Assesseurs et d'un Secrétaire.

Deux membres du bureau, titulaires ou suppléants, doivent toujours être présents pendant toute la durée du scrutin.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE le bureau de vote du 15 mars 2020 comme suit ;

Président Christian MARTINEZ

Suppléant Bernard HAAS

Secrétaire Elodie LE GALLOUDEC

Assesseurs

René ALMY
Charlotte COLETTI
Jean-Luc KOERPER
Thomas LEIBY
André RIBSTEIN

Permanences du bureau de vote – 15 mars 2020

8h00 à 10h30	Alain FEYERTAG Thomas LEIBY Stéphanie PIGEOT Patrick WADEL	13h00 à 15h30	René ALMY Charlotte COLETTI Clarisse HOLBEIN Muriel MOSER
10h30 à 13h00	Jacques CHAFFARD Jean-Luc KOERPER Sabine ROOS Véronique SMALLWOOD	15h30 à 18h00	Matthieu DOSSMANN Georges HERTER André RIBSTEIN

DESIGNE le bureau de vote du 22 mars 2020 comme suit ;

Président Christian MARTINEZ

Suppléant Bernard HAAS

Secrétaire Elodie LE GALLOUDEC

Assesseurs

Charlotte COLETTI
Jean-Luc KOERPER
Thomas LEIBY
André RIBSTEIN

Permanences du bureau de vote – 22 mars 2020

8h00 à 10h30	Alain FEYERTAG Thomas LEIBY Stéphanie PIGEOT Patrick WADEL	13h00 à 15h30	Charlotte COLETTI Clarisse HOLBEIN Muriel MOSER
10h30 à 13h00	René ALMY Jean-Luc KOERPER Véronique SMALLWOOD	15h30 à 18h00	Jacques CHAFFARD Matthieu DOSSMANN Georges HERTER André RIBSTEIN

POINT 10 / Organisation de la semaine scolaire

Vu les articles D 521-10 et D 521-12 du code de l'éducation ;

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 ;

Vu le décret 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu la délibération du 17 juillet 2017 autorisant le rétablissement de la semaine de 4 jours ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

RECONDUIT à l'identique à compter de la rentrée 2020 les horaires du groupe scolaire Joseph Muller d'Uffheim comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

POINT 11 / Location de la chasse – Agrément de permissionnaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. René ALMY, locataire de la chasse pour la période 2015-2024, sollicite l'agrément d'un nouveau permissionnaire :

- M. Emmanuel MUNCK domicilié 25 rue Principale à 68510 WALTENHEIM

Ce dernier a fourni les pièces nécessaires pour la demande d'agrément.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord quant à l'agrément du permissionnaire.

Vu le cahier des charges des chasses communales ;

Vu la convention de gré à gré du 30 octobre 2014 ;

Vu la demande en date du 28 février 2020 de Monsieur René ALMY, adjudicataire de la chasse pour la période 2015/2024 proposant la liste nominative des personnes autorisées à chasser non accompagnées sur le lot de la chasse à Uffheim ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'agrément de Monsieur Emmanuel MUNCK de Waltenheim pour chasser non accompagnés sur le lot de la chasse d'Uffheim.

POINT 12 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

12.1 Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de sa présence aux obsèques du Président Alain GIRNY décédé le 6 février 2020.

- **Conférence des Maires du 12 février 2020**

Le point principal de la réunion était la préparation de la gouvernance provisoire.

- **Conseil Communautaire du 18 février 2020**

A l'entame de la séance, un temps de silence a été demandé à la mémoire du Président Alain GIRNY.

Il a été décidé à l'unanimité que l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal de Saint-Louis, siège des séances du Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération, portera le nom du président défunt. Une plaque commémorative sera dévoilée lors du conseil du 11 mars prochain.

Le conseil communautaire a été consacré essentiellement aux élections du président, des vice-présidents et des assesseurs, à l'approbation du rapport développement durable de Saint-Louis Agglomération pour l'année 2019 et au débat d'orientation budgétaire 2020.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 11 mars 2020 pour l'adoption du budget.

12.2 Association des Maires du Haut-Rhin

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à l'Assemblée Générale statutaire de l'Association des Maires du Haut-Rhin à Soultzmatt le 8 février 2020. Lors de la réunion, les élus ont adopté le rapport d'activité et les comptes de l'année 2019. La bonne gestion financière a été relevée et la proposition de budget 2020 a été adoptée à l'unanimité.

Pour clore la réunion, l'engagement de certains élus a été mis à l'honneur. En effet, huit élus qui ont exercé au moins six mandats en qualité de maire ont été distingués.

POINT 13 / Rapport des Adjointes & Commissions

13.1 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL informe que le nettoyage du réservoir est prévu le 3 mars et le 5 mai 2020.

13.2 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 19 février 2020.

Dossiers instruits

❶ Déclaration Préalable DP 068 341 20 F0003 de Messieurs KAUFFMANN Guy, Denis et Roland, 3 impasse des Chasseurs – 68510 UFFHEIM, Section 1, Parcelle 362 de 322 m² pour l'installation de clôture : claustras alu + portillon + rampe handicapée : Avis favorable.

❷ Déclaration Préalable DP 068 341 20 F0004 de Mme SCHUTZ Claire, 1 rue du Cordier – 68510 UFFHEIM, Section 1, Parcelles 660, 661 et 661 de 628 m² pour l'installation d'une clôture en alternance avec haie végétale. Clôture acier de 20 mètres avec une hauteur de 1,90 m et 24 mètres avec une hauteur de 1,75 m et une haie de 21 mètres de longs d'une hauteur de 1,80 m : Avis favorable.

❸ Demande de Permis de Construire modificatif PC 068 341 18 F0010-M01 de M. Jean REITER, 17 A rue de la Montagne – 68100 MULHOUSE, Lotissement « Le Bifang » lot 21, 26 rue Bifang, Section 2 Parcelle 560 de 601 m², pour agrandissement de la porte de garage de 3,5 mètres à 5,00 mètres, la création d'une fenêtre dans le garage et la modification des places de stationnement : Avis favorable.

❹ Déclaration Préalable DP 068 341 20 F0005 de M. Valère PAROLIN, 31 Suttergasse – 68510 UFFHEIM, Section 2, Parcelles 639, 648, 650, 652, 654 de 734 m² pour l'installation d'une pergola bioclimatique : Avis favorable.

❺ Demande de permis de construire PC 068 341 20 F0002 de Natura Promotion, 20-22 rue des Petits Hôtels – 75010 PARIS pour le terrains sis 58, rue du Novembre, Section 1, Parcelle 17 de 3220 m², pour la démolition de la maison existante et la construction d'un immeuble de 22 logements d'une surface de 1980 m².

→ manque d'informations.

→ terrain situé dans 3 zones différentes du PLU dont une en zone A.

Avis défavorable.

❻ Demande de permis de construire PC 068 341 20 F0003 de M. et Mme ZEKOLLI Besim et Iliriana, 2 rue de la Gare – 68300 SAINT-LOUIS, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation dans la Lotissement « Niedere Matten », lot 5 de 500 m² d'une surface d'habitation de 116,63 m².

→ Sous réserve d'acceptation du service instructeur de Saint-Louis Agglomération.

Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

POINT 14 / Divers & Informations

14.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mardi 3 mars	Nettoyage cuve gauche Réservoir	
Jeuudi 5 mars	CCID	18 h 00 Mairie

Dimanche 8 mars	Loto de l'école	Maison des Associations
Mercredi 11 mars	Commission Urbanisme	18 h 30 Mairie
Dimanche 15 et 22 mars	Elections municipales	8h00 – 18h00 Mairie
Samedi 28 mars	Haut-Rhin propre	9 h 30 Devant la Mairie
Vendredi 10 avril	Repas carpes frites du FCU	Club House
Mardi 28 avril	Don de sang	Maison des Associations
Mardi 5 mai	Nettoyage cuve droite Réservoir	
Dimanche 10 mai	Concert de Printemps	Eglise
Jeudi 21 mai	Tournoi villageois	Stade
Dimanche 24 mai	Repas Asperges organisé par les Sapeurs-Pompiers	Maison des Associations
Du Vendredi 29 au Dimanche 31 mai	Tournoi Regio Cup EJPS	
Dimanche 14 juin	Fête de la Musique	

14.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance, soit transmis au domicile

- Comptes administratifs 2019
- Budgets primitifs 2020
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 19 février 2020

14.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de rétrocession de la voirie et de l'ensemble des infrastructures du lotissement de la Niederematten dans le domaine public de la SAS 3H Immo. Les Elus donnent leur accord pour une rétrocession de la voirie et des infrastructures quand toutes les constructions seront terminées.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier rédigé par un collectif de personnes habitant rue Burggraben et rue Sébastien Gutzwiller qui se plaignent de bruit de bûcheronnage dans le quartier.

Monsieur le Maire a déjà reçu cette délégation qui lui a exposé le problème. Il a alors pris rendez-vous avec la personne effectuant les travaux de bûcheronnage. Cette dernière s'est engagée à ne tronçonner qu'en forêt, à réduire le volume de bois stocké et à limiter le temps de sciage.

Monsieur le Maire a proposé un nouveau rendez-vous à la délégation d'habitants du quartier pour leur restituer ces informations.

Monsieur le Maire informe des montants des devis pour le remplacement de l'escalier colimaçon de la Maison des Associations. Il faudra faire le choix prochainement entre la réparation ou le changement d'escalier.

Monsieur le Maire rend compte de sa visite de la maison sise 4 rue du Moulin avec une représentante de l'ARS en raison d'un risque de présence de mэрule (champignon). Une expertise a été demandée au propriétaire.

Monsieur le Maire informe qu'un permis de construire pour un immeuble de 22 logements situé 58 rue du 20 Novembre a été déposé. Les Elus ont donné un avis défavorable en raison de l'emplacement inadéquat avec un projet de cette envergure.

Monsieur le Maire informe des remerciements de l'UNC de Sierentz pour la mise à disposition gracieuse de la Maison des Associations à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Madame GIRNY pour le soutien apporté lors du décès de son époux.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour toutes ces réunions de conseil municipal qui se sont bien déroulées, pour le travail accompli et leur souhaite bonne continuation.

14.4 Tour de table

Monsieur André RIBSTEIN indique que les 2 terrains à l'avant du 1^{er} bâtiment de l'ex-Sedim sont à vendre.

Il informe également du dépôt sauvage dans les champs en face du hangar agricole de Monsieur Thierry MULLER.

Monsieur le Maire les informe que Monsieur MULLER avait donné son autorisation pour une partie des déchets mais qu'il a été dépassé par les événements et qu'il ne pensait pas que tous ces déchets seraient déposés.

Il s'est engagé à remettre en état.

Monsieur Alain FEYERTAG informe de la vente des tulipes entre le 12 et le 14 mars et que la Chorale Saint-Cécile donnera un concert le 17 mai 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM DE LA SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2020
--

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 Point 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2019 – Examen & Approbation
 Point 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2019 – Examen & Approbation
 Point 4 / Affectation des résultats
 Point 5 / Budgets Primitifs 2020 – Examen & Approbation
 Point 6 / Affaires financières
 Point 7 / Personnel communal
 Point 8 / Délibération autorisant la signature du procès-verbal constatant la mise à disposition à Saint-Louis Agglomération des immobilisations liées aux compétences transférées d'assainissement collectif et d'eau potable
 Point 9 / Elections municipales – Organisation du bureau de vote
 Point 10 / Organisation de la semaine scolaire
 Point 11 / Location de la chasse – agrément de permissionnaire
 Point 12 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
 Point 13 / Rapport des Adjoints & Commissions
 Point 14 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>MARTINEZ Christian</i>	<i>Maire</i>		---
<i>HAAS Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		---
<i>CHAFFARD Jacques</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>FEYERTAG Alain</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---

<i>MOSER Muriel</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Procuration donnée à Patrick WADEL</i>	
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---